



**CST DU 27 mars 2023**

## **RCST Dématérialisation des Entretiens**

La dématérialisation des entretiens professionnels constitue une avancée certaine dans la modernisation du fonctionnement de notre administration. Sur le principe de la mise en œuvre de cet outil, de ses modalités d'accompagnement et de formation, ainsi que sur le calendrier, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

### **Mais l'occasion nous est donnée de revenir sur le fond de ces entretiens professionnels.**

Force est de constater que ceux-ci ne sont pas pratiqués selon une politique commune au sein des services municipaux : si certains responsables en charge de l'évaluation appliquent les objectifs d'écoute, d'échange de préparation et évaluent le plus objectivement possible, d'autres en sont encore à bâcler l'exercice, voire l'ignorer ou le réaliser avec de nombreux mois de retard, et d'autres encore l'utilisent comme moyens de coercition pour régler des différends personnels, bien loin des objectifs professionnels.

Il est donc nécessaire d'impulser une véritable politique interne d'évaluation professionnelle, d'en rappeler les objectifs, les modalités et les limites à ne pas dépasser ainsi que les possibilités de recours internes et de médiation . Une charte serait la bienvenue.

Cela ne serait-il pas aussi l'occasion de réfléchir sur la période de l'entretien pro : en avançant la campagne par exemple, car évaluer un agent en milieu d'année est assez incongru.

Pourquoi ne pas en profiter pour synchroniser l'entretien avec le début de l'année civile et le relier à la campagne des LDG et à la l'étude individuelle du RIFSEEP, comme nous le demandons depuis des années ?

Par ailleurs, même avec la dématérialisation, restent en suspend les questions suivantes :

- **Quels sont les indicateurs d'identification des souhaits des agents ?**
- **Quels sont les indicateurs de suivi ?**
- **Quels sont les indicateurs de la traçabilité ?**
- **Quel est le logiciel dédié ?**

En bref, il ne suffit pas de dématérialiser pour transformer l'acte d'évaluation professionnelle. Il est indispensable d'inscrire à l'agenda social 2023 la préparation et la mise en œuvre d'une réelle politique dans ce domaine.